



A Caen, le 2 Juin 2020

RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE NORMANDIE
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS

Rectorat Madame, Monsieur,

Cabinet

Téléphone
02.31.30.15.92

Courriel :
ca.cabinet@ac-normandie.fr

168 rue Caponière
BP 46184
14061 CAEN CEDEX
Site web :

www.ac.ces.fr

Dans le cadre des mesures annoncées par le Président de la République sur le déconfinement le 13 avril, le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a exposé les modalités de la réouverture progressive des écoles et des établissements scolaires. Depuis le 11 mai, les écoles, les collèges et les lycées accueillent de plus en plus d'élèves, dans le respect de règles strictes destinées à garantir la santé de vos enfants.

Depuis le début de la crise sanitaire toutes les équipes administratives, éducatives et pédagogiques se sont mobilisées pour s'assurer qu'aucun élève ne reste isolé et continue de suivre les enseignements. Les directeurs d'école, les principaux de collège et les proviseurs de lycée ont mis en place avec leurs équipes des mesures d'accueil pour reprendre les apprentissages, retravailler les compétences à acquérir et préparer le passage dans l'année supérieure.

Cependant, certains élèves ont suivi moins assidûment les enseignements qui leur ont été proposés, d'autres ne se sont pas connectés, enfin certains se sont progressivement démobilisés après la première phase de déconfinement. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que soit mis en œuvre dans l'académie de Normandie un plan de lutte contre le décrochage scolaire de juin à octobre 2020. Ce plan est destiné à aider votre enfant à retrouver le chemin de l'école et à confirmer son projet d'orientation. L'ensemble des membres des équipes éducatives est mobilisé pour atteindre cet objectif.

Aussi, en cas d'interrogation sur la réussite scolaire ou l'orientation de votre enfant, je vous invite à prendre contact immédiatement avec son établissement scolaire. En particulier, la question de l'orientation de votre enfant peut se poser en cette période s'il est en classe de CM2, 3^{ème}, 2^{nde}, classe de deuxième année de CAP ou Terminale, si vous souhaitez un changement d'orientation ou pour tout autre situation particulière. Le début du mois de juin est une période où vos vœux d'affectation sont à formuler. Pour vous y accompagner, chaque établissement peut vous recevoir en présentiel ou à distance. Pour les orientations et affectations en collège et en lycée, les professeurs principaux et les psychologues de l'éducation nationale des CIO vous proposent de les contacter pour toutes questions que vous vous poseriez. Ils seront à votre écoute et pourront vous proposer un ensemble de solutions adapté à la situation de votre enfant.

Je tiens à vous assurer de tout mon soutien dans la période que nous vivons et de l'engagement des équipes éducatives de l'académie de Normandie en faveur de la réussite de vos enfants.


Christine GAVINI-CHEVET